

- Télétransmis en Préfecture le : 24 MARS 2025

- Publié sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération le : 24 MARS 2025

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

Feuillet

N° 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 24/03/2025 N° D 2025-20

Nomenclature : 1.7

Acte accompli dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil au Président

Objet : Résiliation des accords-cadres n° 2021-32/01 et 2021-32/02 à la fourniture, livraison de chaussures et entretien de vêtements pour les agents de Haut-Bugey Agglomération

Lot 1 : chaussures de travail ou de sécurité

Lot 2 : livraison et entretien de vêtements

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 6 octobre 2022 donnant au Président délégation pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés, les accords-cadres et leurs avenants dans la limite de 1 500 000 € H.T pour les marchés de travaux et du seuil de procédure formalisée défini par la réglementation pour les marchés de fournitures et services », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil communautaire,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2195-3-1 et L2195-4 – Résiliation du marché,

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales FCS - 2009 et notamment son article 30.2 - Liquidation judiciaire,

Vu la mise en demeure n°1 notifiée au titulaire SAS RX2A des lots 2021-32/01 et 2021-32/02 le 31/05/2024,

Vu le jugement du tribunal de commerce de Bourg en Bresse du 26 juin 2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de la société RX2A,

Vu le courrier du cabinet mandataire judiciaire SYNERGIE – 01003 BOURG-EN-BRESSE en date du 2 septembre 2024 indiquant sa désignation en qualité de liquidateur judiciaire de la SAS RX2A,

Vu le projet d'EXE 15 – Décision de résiliation des accords-cadres 2021-32/01 et 2021-32/02,

PREAMBULE

Les accords-cadres n° 2021-32/01 et 2021-32/02 relatifs à la fourniture, livraison de chaussures et entretien de vêtements pour les agents de Haut-Bugey Agglomération ont été notifiés à l'entreprise RX2A AU VETEMENT PRO - 29 RUE JEAN MERMOZ - 01100 OYONNAX- le 27/09/2021 pour une durée initiale d'un an à compter du 27/09/2021, susceptible de 3 reconductions tacites d'1 année chacune (soit 4 ans maximum), soit :

- Période 1 = période initiale : 27/09/2021 – 26/09/2022
- Période 2 = 1ère période de reconduction : 27/09/2022 – 26/09/2023
- Période 3 = 2ème période de reconduction : 27/09/2023 – 26/09/2024
- Période 4 = 3ème période de reconduction, le cas échéant : 27/09/2024-26/09/2025

Depuis mars 2024, des manquements en cours d'exécution ont commencé à être relevés par le pouvoir adjudicateur. En Avril et Mai 2024, 2 agents se sont vus refuser l'attribution de chaussures de sécurité, le service de lavage n'est pas effectué dans les délais contractuels, les agents qui apportent les vêtements pour le lavage trouvent souvent la porte close. Rx2A ne vient pas chercher les vêtements dans tous les services, il n'y a pas de retour de la part de RX2 A, pas de réponse de mail, ni téléphonique, pas d'explication sur les jours de fermeture très fréquents, sauf 1 fois pour cause de décès. Les problématiques ont perduré sur plusieurs mois jusqu'à l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.

DECIDE

Article 1 : De résilier les accords-cadres n° 2021-32/01 et 2021-32/02 aux torts de RX2A AU VETEMENT PRO , sans indemnisation de ce dernier,

Article 2 : De procéder et de signer tout document utile à la résiliation de ce marché (EXE de résiliation, décompte de résiliation...)

Article 3 : De relancer ces lots après mise à jour du cahier des charges et mise en concurrence adaptée conforme à la réglementation en vigueur,

Article 4 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'agglomération, et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Article 5 : Une ampliation sera adressée au liquidateur judiciaire et à la sous-préfecture de Nantua.



Le Président

Michel MOURLEVAT

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Résiliation des accords-cadres n°2021-32/01 et 2023-32/02 à la

Objet de l'acte : fourniture, livraison de chaussures et entretien de vêtements pour les agents de Haut-Bugey Agglomération - Lot 1 : chaussures de travail ou de sécurité - Lot 2 : livraison et entretien de vêtements.

.....
Date de décision: 24/03/2025

Date de réception de l'accusé 24/03/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : D202520

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250324-D202520-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .7
Commande Publique
Actes speciaux et divers

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : D2025_20.pdf (99_DE-001-200042935-20250324-D202520-DE-1-1_1.pdf)